RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Service Public Entreprendre
Vos droits et démarches plus simplement

FORMULAIRE

Déclaration annuelle de la valeur vénale au 1er janvier des biens, droits et produits placés dans un trust

Cerfa 14807 (2181-TRUST2)

Permet aux administrateurs de trusts de déclarer, avant le 15 juin de chaque année, la valeur vénale au 1er janvier des droits et des biens, ainsi que des produits capitalisés composant le trust, en application de l'obligation stipulée à l'article 1649 AB du code général des impôts.

Remplir le formulaire (https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9000)

Besoin d'aide ? (https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R34187/aide-remarque)

Émetteur du formulaire administratif : Ministère chargé des finances
Vérifié le 15 février 2017 - Entreprendre Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)